



## Défense et promotion de la langue française

Délégation du Cher

Association loi de 1901

Assemblée générale du 21 janvier 2023

### RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2022

Chers amis,

Seize ans se sont écoulés depuis la création de notre association avec pour buts de préserver la qualité de notre belle langue française, de la faire aimer et de la faire rayonner.

En ce début de dix-septième année, je vous présente donc le rapport moral et d'activités de l'année 2022 au cours de laquelle nous avons œuvré à la poursuite des objectifs précités.



#### Concernant le nombre d'adhérents :

Au 31 décembre 2021, le nombre total d'adhésions de notre délégation était de 52 dont 11 couples, ce qui donnait 63 membres dont 59 domiciliés dans le Cher, une adhérente dans le département de l'Indre, une dans celui de Loir-et-Cher, une en Charente-Maritime et une dans l'Orne (32 femmes, 30 hommes et 1 association).

En 2022, nous déplorons deux décès, madame Monique HURON-COCARD de Bourges et madame Catherine NIKAISE de Bourges. Je demande donc à ceux qui le peuvent de bien vouloir se lever pour observer un moment de recueillement en leur mémoire. Compte tenu de quelques départs mais aussi de nouveaux venus, le nombre d'adhésions de notre délégation au 31 décembre 2022 était de 47 dont 12 couples, ce qui donne 59 membres parmi lesquels 55 sont domiciliés dans le Cher, une adhérente l'est dans le département de Charente-Maritime, un adhérent dans celui de l'Indre et deux adhérentes dans le département de Loir-et-Cher (29 femmes, 29 hommes et 1 association).

Ainsi, nous avons eu le plaisir d'accueillir :

- En janvier, madame Michelle BLAYAC de Charentonnay ;
- En mai, monsieur Franck GRAVIOU de Bourges ;
- En juillet, monsieur Paul CARBONNE de Sassièrges-Saint-Germain dans l'Indre ;
- Et en décembre, madame Dominique ROUZE de Blois dans le département de Loir-et-Cher.

Bienvenue à nos nouveaux adhérents et espérons qu'au cours de l'année 2023, de nouveaux amoureux de la langue française viendront nous rejoindre.

#### Concernant l'administration :

En 2022, il a été tenu une assemblée générale ordinaire et trois conseils, ce qui est supérieur à notre obligation statutaire.

#### Concernant les actions conduites :

Quinze actions avaient été envisagées pour l'année 2022.

##### **1<sup>ère</sup> action : Organiser un concours de français dans les classes de 4<sup>e</sup> des collèges :**

Cette action a été conduite par mesdames NORMAND, ROBLET, ROUARD, ZEVACO-FROMAGEOT et messieurs BILLAULT, GROS, LANGLOIS, PINAULT, ROUARD et moi-même.

Concours 2021/2022 : Fin 2021, sept collèges du Cher avaient inscrit 22 classes représentant un total de 480 élèves pour participer en janvier 2022 au « Plumier d'or », concours qui se déroule au plan international. Il s'agissait des établissements de Bourges (Victor-Hugo), Châteaumeillant/Le Châtelet, Dun-sur-Auron, Henrichemont, Saint-Amand-Montrond (Jean-Moulin), Sancerques et Sancerre. À noter que sept élèves ont reçu un diplôme d'encouragements.

# Défense et promotion de la langue française

## Délégation du Cher

Association loi de 1901

En mars, au cours de la Semaine de la langue française et de la francophonie, les 66 élèves du Cher ayant composé les meilleures copies du « Plumier d'or » ont participé au « Plumier d'argent » qu'organise notre délégation. L'épreuve a pu se dérouler normalement et la remise des récompenses a pu avoir lieu le 8 juin 2022 en présence des parents, professeurs et élus. Les livres offerts en récompense - dont notre ouvrage « En français correct » - ont été acquis grâce aux subventions obtenues en 2021 de la Ville de Bourges (250 €) et du Conseil départemental (300 €) mais aussi de nos fonds propres.

**Concours 2022/2023** : Fin 2022, sept collèges ont inscrit 24 classes, ce qui représente 553 élèves qui ont participé au « Plumier d'or ». Il s'agit des établissements d'Avord, Châteaumeillant/Le Châtelet, Dun-sur-Auron, Henrichemont, Saint-Amand-Montrond (Jean-Moulin et Jean-Valette) et Sancergues. Les subventions reçues en 2022 pour ce concours ont été de 250 euros de la Ville de Bourges et de 500 euros du Conseil départemental du Cher.

### **2<sup>e</sup> action : Organiser le concours de français « Les Nouvelles de DLF 18<sup>®</sup> » :**

Suite à l'absence de réception de nouvelles lors de l'édition 2020 du concours, une réflexion devait être conduite pour envisager une nouvelle édition. Elle n'a pas pu avoir lieu en 2022.

### **3<sup>e</sup> action : Poursuivre la vente de notre livre « En français correct » :**

Depuis fin 2013, nos chroniques sont regroupées dans notre livre « En français correct ». Cet ouvrage continue à connaître le succès puisque 33 exemplaires ont été vendus en 2022, en plus des 68 offerts aux lauréats de nos concours et aux deux nouveaux collèges participants. Au 31 décembre 2022, nous comptons 1305 ouvrages écoulés et il en restait 105 sur les 1410 imprimés au total.

### **4<sup>e</sup> action : Proposer une chronique à des médias radiophoniques locaux et régionaux :**

Ce sont désormais six radios qui diffusent nos chroniques : Toujours RCF Nièvre et RCF en Berry sous l'appellation « Mot à mot ». De même, Radio-Morvan, Radio-Résonance et Radio-Avallonn continuent la diffusion sur leurs ondes sous l'appellation « En français correct ». Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la radio FDL (Fréquence des Loisirs), diffuse également sous l'appellation « En français correct » à partir de Luzy dans la Nièvre, en direction des départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire. Toutes ces chroniques sont celles de notre livre après une légère adaptation pour l'expression orale.

### **5<sup>e</sup> action : Conduire une communication avec les médias :**

Un rendez-vous a été sollicité auprès de la rédaction du journal *Le Berry Républicain* lors de la Semaine de la langue française et de la francophonie ; nous n'avons pas obtenu de réponse. Un article a rendu compte de nos activités dans les colonnes de ce même journal lors de la remise de récompenses aux élèves ayant participé au Plumier d'argent.

### **6<sup>e</sup> action : Organiser une animation lors de la venue d'enseignants moldaves dans le Cher :**

Dix professeurs moldaves qui enseignent le français dans leur pays sont venus en France au mois de juin. Au cours d'une rencontre à Bourges, monsieur LEBLOND a présenté deux animations culturelles ludiques sous forme de questionnaires à réponses multiples autour de la langue française. Ces questionnaires sont publiés sur le site de l'association *Solidarité laïque* qui organise la venue des enseignantes moldaves. Il est à noter que nous étions quatre membres de l'association présents à cette animation.

### **7<sup>e</sup> action : Organiser un pique-nique au cours de l'été :**

Grâce à quelques bosquets qui nous abritaient d'une petite brise, huit participants se sont retrouvés au bord de l'étang du Petit Bois à Henrichemont, le 28 août. Après circulation des victuailles et des breuvages, le point a été fait sur l'avancement de nos actions, puis madame SENNEDOT et monsieur LEBLOND ont proposé quelques animations portant sur la langue française. Tous les participants sont repartis en paraissant contents et satisfaits.

# Défense et promotion de la langue française

## Délégation du Cher

Association loi de 1901

### **8<sup>e</sup> action : Organiser une animation culturelle pour les festivités du 14 juillet à Menetou-Salon :**

Les festivités organisées par la municipalité de Menetou-Salon ont eu lieu. Hélas nous n'avons pas pu présenter notre jeu habituel « Testez votre français ». Le questionnaire à choix multiples, avec différents niveaux de difficulté, était prêt mais sur les trois animateurs prévus, seule madame DESBARRES était vaillante, monsieur LEBLOND et moi-même étant souffrants. Nous avons dû annuler notre animation car il faut être au moins deux pour accueillir les visiteurs qui souhaitent participer.

### **9<sup>e</sup> action : Participer à la Fête des associations à Bourges :**

Le dimanche 11 septembre, aux Rives d'Auron, mesdames SENNEDOT, TISSERAND, messieurs BILLAULT, FUSIER, LANGLOIS, LEBLOND et moi-même avons renseigné des visiteurs intéressés par nos activités ; neuf exemplaires de notre livre « En français correct » ont été achetés par des visiteurs.

### **10<sup>e</sup> action : Participer au Salon du livre à Aubigny-sur-Nère :**

C'était une première à Aubigny-sur-Nère. Madame ROUARD et messieurs LEBLOND, ROUARD et moi-même avons été très satisfaits de vendre sept exemplaires de notre livre car le public était...parsemé.

### **11<sup>e</sup> action : Participer au Salon du livre à Souesmes :**

Madame NORMAND et monsieur HARLÉ ont été chaleureusement accueillis à Souesmes, le dimanche 2 octobre, pour présenter notre livre au Salon intitulé « *La Clairière aux livres, entre Sologne et Berry* ». Ce salon était organisé par l'association « *Artistement vôtres* » qui est présidée par madame PÉNAGÉ, membre de notre délégation. Notre participation à ce salon du livre a permis la vente de trois exemplaires de notre ouvrage.

### **12<sup>e</sup> action : Participer au Salon du livre à Henrichemont :**

Le Salon du livre a eu lieu le 20 novembre dans la salle communale polyvalente d'Henrichemont. Monsieur LEBLOND et moi-même avons vendu huit exemplaires de notre livre et de nombreux contacts ont été établis avec nos visiteurs.

### **13<sup>e</sup> action : Organiser une animation culturelle ludique au profit du Téléthon à Mareuil-sur-Arnon :**

La manifestation à Mareuil-sur-Arnon est différée au printemps 2023.

### **14<sup>e</sup> action : Organiser une animation culturelle ludique au profit du Téléthon à Menetou-Salon :**

Une dictée ludique a été proposée le 17 décembre à Menetou-Salon en partenariat avec la municipalité. Les participants étaient au nombre de 15 dont seulement deux membres de l'association, ce qui est décevant.

### **15<sup>e</sup> action : Préparer un projet « Jeunes » auprès des établissements d'enseignement supérieur de Bourges :**

Le projet a été étendu à tous les établissements d'enseignement supérieur du département du Cher. Monsieur LEBLOND a préparé un concours distrayant consistant en un questionnaire comportant cent items et quatre questions subsidiaires, et a organisé le concours sous forme informatique. En dépit du très gros travail préparatoire fourni par Philippe, il a fallu hélas constater l'échec de cette action, aucune réponse n'ayant été retournée.

En dehors du programme arrêté pour l'année 2022, quatre actions ont été engagées :

1° Lors d'une réunion du conseil d'administration tenue en janvier 2022, l'idée a été émise de proposer à la municipalité de Bourges la participation de notre association dans le cadre de la candidature de la ville comme capitale européenne de la culture. Un courrier a été adressé au maire Bourges qui a répondu favorablement. Monsieur LEBLOND a pu assister à une réunion. La municipalité ne saura que courant mars si la candidature de Bourges est toujours en lisse.

# Défense et promotion de la langue française

## Délégation du Cher

Association loi de 1901

2° Lors de cette même réunion du conseil d'administration, Il a été envisagé de proposer notre livre « En français correct » aux diffuseurs de culture : bibliothèques départementales, municipales et médiathèques. Un courrier électronique a été adressé à toutes les bibliothèques de la Communauté de communes des Terres du Haut Berry ; aucune réponse n'est parvenue.

3° Répondant à l'appel du président Xavier DARCOS, de l'Académie française, exprimé lors de l'assemblée générale de *Défense de la langue française* du 2 avril, nous avons rédigé un courrier adressé à nos correspondants qui emploient l'écriture dite inclusive. Un premier envoi auprès d'une association de La Borne a bien été suivi d'effet. Hélas, il est à déplorer qu'un second courrier adressé au service de la Ville de Bourges chargé du projet « Bourges, capitale de la culture 2028 » n'ait pas été pris en compte, monsieur Yann GALUT, maire de Bourges m'ayant déclaré qu'il trouvait la pratique de cette écriture intéressante pour favoriser l'égalité hommes-femmes.

4° Avec l'espoir de capter l'attention des visiteurs, une amélioration de la communication sur notre comptoir d'exposition avait été évoquée en 2021 lors d'un conseil d'administration. Une nouvelle affiche invitant à rejoindre l'association a été ajoutée à deux endroits. La réflexion reste à conduire pour un affichage électronique ou autre si cette idée est maintenue.



Comme indiqué précédemment, l'assemblée générale de *Défense de la langue française* s'est tenue à Paris le 2 avril ; j'y représentais notre délégation. Le président Xavier DARCOS a demandé que la lutte contre l'écriture dite inclusive soit une priorité et que la lutte contre les anglicismes soit également en tête de nos actions.



En conclusion, douze actions sur quinze envisagées pour 2022 ont été réalisées, plus trois autres hors programme, mais comme l'an passé il est hélas constaté que nos adhérents sont moins participatifs qu'au cours des premières années. Une lassitude s'est-elle installée ? Faut-il supprimer certaines actions ? En proposons-nous trop ? En faisons-nous trop ? Il est vrai qu'au regard de l'ensemble des délégations de l'association nationale *Défense de la langue française*, celle du Cher est la plus active de toutes. J'adresse donc quand même mes plus vifs remerciements toutes celles et à tous ceux qui n'ont pas ménagé leur temps, leur énergie, voire leurs moyens pour participer activement à la préparation, au lancement et au bon déroulement de nos actions en faveur de la langue française. Un très grand merci à vous tous, avec une mention particulière pour les membres du conseil d'administration qui sont sollicités périodiquement.

Compte tenu de nos résultats, j'ose espérer que, lorsque nous allons aborder le programme de l'année 2023, vous vous exprimerez clairement sur la poursuite de nos activités en cours et sur vos attentes éventuelles vers de nouvelles actions à conduire. Je rappelle le principe appliqué depuis seize ans : la personne qui propose une action en devient le pilote.

Je vous remercie de votre attention, et maintenant, je prie tous les membres qui sont à jour de leur cotisation de bien vouloir approuver le présent rapport moral, après réponse aux questions que vous voudrez bien poser.

Mesdames et messieurs, vous avez la parole.

Le président,

Alain ROBLET